

Rédacteur-Gérant
E. HARLY

RÉDACTION ADMINISTRATION ET VENTE:
Lyon, 30, Rue Impériale
(provisoirement dénommée, rue de la République)

Toute plume spirituelle et humoristique
a ses grandes entrées à la Comédie politique.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas conservés.

PRIX DU NUMÉRO

Rhône et Départements limitrophes... 15 c.
Départements non limitrophes et gares. 20 c.



Directeur-Administrateur
Adolphe PONET.

ABONNEMENTS :

Un an, 11 francs. — Six mois, 6 francs.
Étranger le port en sus.

Pour abonnements envoyer un mandat-poste ou un chèque
sur une maison de banque de Lyon
à l'adresse de M. Ponet, directeur du journal.
Ou encore autoriser l'administration à faire recouvrer la
somme par la poste dans le courant du mois.

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

Annonces..... 25 cent. la ligne
Réclames..... 50 cent. —

Les Annonces sont reçues exclusivement chez M. V. Fourrier,
rue Confort, 14, à Lyon.

LA COMÉDIE POLITIQUE

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE



CASSE-COU !!!

EN VENTE
DANS LES BUREAUX DE LA COMÉDIE POLITIQUE
à Lyon, 30, rue de la République

LES BÉNÉFICES
DE LA
MAISON GAMBETTA
Brochure petit in-8° de 64 pages
PRIX : 30 CENTIMES
(Port en sus : 5 cent. par exemplaire)

SON EXCELLENCE
CHALLEMEL-LACOUR
AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE
Brochure petit in-8° de 48 pages
PRIX : 25 CENTIMES
(Port en sus : 5 cent. par exemplaire)

NOUVEAUX PRIX POUR PROPAGANDE
(Appliqués depuis le 15 février 1881)

Les Bénéfices de la Maison Gambetta.		Son Excellence Challemeil-Lacour.	
50 exemplaires	10 francs	8 francs	50
100 —	20 »	17 »	»
500 —	95 »	80 »	»
1,000 —	170 »	140 »	»
2,000 —	300 »	250 »	»

LE PORT EN SUS
Au-dessus de 2,000, conditions spéciales

L'administration de la Comédie politique envoie les ballots au destinataire en port dû et en grande vitesse, si on le demande, ou bien se charge de faire parvenir elle-même par la poste, aux adresses portées sur les listes qui lui auront été envoyées.

Le prix à payer pour chaque exemplaire expédié par la poste est de 5 centimes, mais une brochure les Bénéfices et une brochure Challemeil-Lacour expédiées sous une même bande ne paient que 5 centimes.

L'AUTEUR DU PROCÈS BAZAINE



Le 27 octobre 1870, dans la soirée, Gambetta recevait à Tours la dépêche chiffrée suivante :

Bourg, 27 octobre 1870, 9 h. 30 soir.

Préfet à Intérieur, Tours.

Le commissaire spécial de Bellegarde m'informe par dépêche chiffrée que M. de Valcourt, se disant émissaire de Bazaine, vient de passer, se rendant à Tours, chargé d'une importante mission militaire. Il aurait donné à entendre que le maréchal serait dans une position critique pour les vivres.

PUThOD.

Le surlendemain, autre dépêche chiffrée sur le même sujet:

Saint-Etienne, 29 octobre, 11 h. 55 soir.

Préfet à Intérieur, Tours.

Un personnage qui se cachait, M. de Valcourt, dans la nuit du 27 au 28 a requis un train spécial à la gare de Saint-Etienne. Cela ne nous a été signalé que ce soir.

CÉSAR BERTHOLON.

Le 28 octobre, arriva, en effet, à Tours, un jeune homme nommé de Valcourt, qui, précisément, venait de Metz.

Qu'était-ce que ce de Valcourt ?
Un jeune avocat... sans cause, bien entendu, se disant neveu du pasteur protestant de Pressensé.

Appartenant de fait à la mobile, de Valcourt, qui ne se souciait point de supporter les fatigues et les dangers du champ de bataille, comme les jeunes gens de son âge, s'était, en 1870, fait attacher au quartier impérial en qualité d'interprète du général Blanchard, avec le grade et les émoluments de capitaine de mobiles.

Enfermé dans Metz, après Gravelotte, avec l'armée du Rhin, de Valcourt avait écrit, un jour, au maréchal Bazaine une lettre par laquelle il demandait à être employé comme espion, ne réclamant pour cela que la bagatelle de 3,000 francs immédiatement comptés et la décoration de la Légion d'honneur.

Pour toute réponse le maréchal Bazaine avait dit : « Que M. de Valcourt fasse son service dans son régiment ! »

Cette fin de non-recevoir ne faisait point l'affaire dudit Valcourt. Il était revenu à la charge, sans plus parler de la croix de la Légion d'honneur, avait fait valoir sa facilité à parler l'allemand, la couleur de son teint et de ses cheveux qui le pouvaient faire prendre pour tout autre chose que pour un Français, et, à force d'obsessions, il avait enfin obtenu qu'on lui confiât une dépêche.

Ayant enfermé cette dépêche, écrite sur papier pelure, dans une fausse dent creuse qu'il s'était fait fabriquer à Metz pour la circonstance, il s'était déguisé de son mieux et était parti. Parvenu à franchir les lignes prussiennes on ne sait trop avec quelles connivences, il était arrivé à Bâle sans accident et, de là, s'était dirigé sur Tours.

De Valcourt arrive donc à Tours le 28 octobre et se rend de suite au Ministère de l'intérieur.

A peine Gambetta a-t-il causé quelques instants avec le jeune messager qu'il le juge apte à servir un projet qu'il médite, et il lui propose de composer ou, tout au moins, de signer, relativement aux affaires de Metz, un rapport établissant que la capitulation de cette place était le fait d'une trahison du maréchal Bazaine. Moyennant quoi on lui don-

nerait la croix de la Légion d'honneur, cette croix que le maréchal Bazaine n'a point voulu avilir sur pareille poitrine.

Vous pensez si de Valcourt s'empressa d'accepter. Il se mit aussitôt à l'œuvre sur le canevas qui lui avait été donné et composa un document fort étendu où il disait que le maréchal avait tout combiné pour n'avoir jamais que des avantages partiels et stériles.

Le passage à sensation du rapport de de Valcourt était celui dans lequel était appréciée la conduite politique du maréchal. Le neveu du pasteur Pressensé établissait d'abord que le maréchal Bazaine avait le caractère « essentiellement ambitieux, et plus faux encore qu'ambitieux, si cela est possible, » et il estimait que le maréchal avait voulu jouer un rôle politique personnel.

Dans cette partie de son rapport on sentait que de Valcourt n'était que l'écho des hommes de la délégation et qu'il avait écrit pour ainsi dire sous leur dictée. Ces citoyens-là n'admettaient point qu'il eût été possible, après Sedan, de ne pas faire à Metz la révolution qu'eux-mêmes avaient faite à Paris. La préoccupation des usurpateurs de la République perçait là à travers les lignes du document de de Valcourt, et on y entrevoyait le grief qui, plus tard, rendit inévitable la mise en jugement et la condamnation du maréchal Bazaine.

Écoutez ce passage du rapport de Valcourt :

Il (le maréchal) se garda bien de reconnaître par un acte quelconque le gouvernement de la Défense nationale. Il n'annonça à ses troupes la captivité de l'Empereur et la formation d'un nouveau pouvoir que comme un bruit peu digne de foi qui parcourait la presse allemande.

Evidemment il y avait eu là une très-grande déception chez les membres du prétendu gouvernement de la Défense nationale, qui comptaient sur le maréchal Bazaine, comme ils avaient compté, et avec raison, sur Trochu, pour les aider à renverser l'Empire, et qui même, prétendent quelques-uns, avaient des promesses formelles du commandant de l'armée du Rhin, nommé, on s'en souvient, sur la demande de tous les républicains du Corps législatif.

Tel était, en résumé, le rapport de l'interprète de Valcourt. Il était signé :

E. DE VALCOURT,

Officier attaché au grand quartier général de l'armée du Rhin.

Gambetta voulut faire de ce rapport la pièce à l'appui de la proclamation où il annonçait à toute la France la trahison du maréchal Bazaine. Il fut d'abord apporté à M. Dalloz, qui, malgré ses marchés avec les gens du Ministère de l'intérieur, résista d'abord à la publication d'un document qui, disait-il, n'était « pas sérieux » et aurait dû être écrit « moins légèrement. » M. Dalloz céda cependant, à la fin, mais en tête du numéro du 4 novembre, qui précisément contenait le rapport du sieur de Valcourt, il inséra un avis où il était dit que le gouvernement avait seul la responsabilité de la partie du *Moniteur universel* consacrée aux publications officielles.

Le public et les journaux firent, du reste, l'accueil le plus glacial au réquisitoire du sieur de Valcourt. Quelques feuilles poussèrent le respect d'elles-mêmes jusqu'à ne point le publier. D'autres, telles que le *Constitutionnel*, n'en firent même pas mention. Tous les journaux s'accordèrent pour continuer à réclamer de Gambetta les preuves qu'il avait promis de fournir.

Les gazettes complaisantes qui s'arrêtèrent à ce triste document s'étonnèrent que le sieur de Valcourt n'y eût point dit ce qu'il apportait dans sa dent creuse.

En un mot, le rapport du sieur de Valcourt ne souleva d'abord que du mépris. Les esprits droits continuèrent à considérer Gambetta comme un habileur et se refusèrent à considérer Bazaine comme un traître.

Mais l'impulsion donnée par Gambetta et par de Valcourt gagna bientôt tous les centres républicains. On comprit l'importance que pouvait avoir la trahison du maréchal Bazaine et combien elle était nécessaire et profitable au crédit de la République, dont elle expliquait et atténuait l'impuissance.

Et ce fut grâce à l'opinion factice qui s'était ainsi formée que le procès du maréchal Bazaine fut résolu, malgré M. Thiers, et alors que d'autres généraux ou officiers, ayant capitulé aussi, n'étaient point poursuivis, comme le commandant de l'armée du Rhin.

Le procès eut lieu. Je n'ai point à en parler ici. Je n'en relèverai qu'une particularité : le général de Rivière, dans son rapport, et le général Pourcet, dans son réquisitoire, ne dirent pas un mot du sieur de Valcourt, et cet individu, qui avait été le premier accusateur du maréchal et prétendait avoir vu tant de choses, ne fut même point cité comme témoin au procès.

M^e Lachaud, l'avocat de Bazaine, fit même remarquer la chose en ces termes :

On a fait un rapport à Tours. Ce rapport émanait de l'un de ceux qui avaient porté la dernière dépêche, la dépêche du 21, de M. de Valcourt, — qui prend, sans droit, le titre d'officier d'ordonnance de M. le maréchal Bazaine, et qui était simplement un interprète attaché à l'état-major du général Blanchard, — de M. de Valcourt que le ministère public n'a pas jugé utile d'appeler ici, et je le comprends : il y a des hommes qu'il vaut mieux laisser hors de l'audience.

J'allais oublier un détail :

Le même jour où le *Moniteur universel* de M. Dalloz publia le rapport du sieur de Valcourt, il publia en même temps un décret de Gambetta conférant audit de Valcourt cette croix de la Légion d'honneur que le maréchal Bazaine ne lui avait pas accordée.

**

Mais tout ceci, c'est l'histoire du temps passé.

Passons à l'histoire du temps présent.

On lit dans l'*Intransigeant* du 27 septembre :

UN SCANDALE FINANCIER

Nous annonçons hier, très-succinctement, que M. Dulac, commissaire aux délégations, s'était transporté rue Cambon, 24, où est la succursale d'une Société belge, pour procéder à l'arrestation du directeur de cette société, M. de Valcourt. Il n'y avait trouvé personne et n'avait pu que saisir les livres et la correspondance. Voici quelques renseignements nouveaux sur cette scandaleuse affaire :

Il y a quelques mois, de Valcourt avait fondé à Bruxelles une maison de banque sous ce titre : *Caisse d'indemnités aux porteurs de fonds d'Etat en souffrance*, et avait ouvert une succursale à Paris, 24, rue Cambon. C'est là que M. de Valcourt était installé d'une façon des plus luxueuses.

Ses opérations consistaient en ceci : il achetait des fonds turcs et les payait, non en argent, mais en titres de 500 francs d'une prétendue *Société forestière ottomane*. Ces titres étaient, naturellement, sans valeur aucune. En revanche, les fonds turcs valaient quelque chose. Et, bien qu'il les négociât à vil prix, M. de Valcourt réalisa à Bruxelles environ cinq ou six cent mille francs de bénéfices et une centaine de mille francs à Paris. Malheureusement, les porteurs des titres fictifs ne furent pas longs à en reconnaître la nullité et déposèrent leurs plaintes.

Un mandat d'amener fut décerné contre M. de Valcourt, à la suite d'une courte enquête. Mais ce flibustier resta introuvable, aussi bien à Bruxelles qu'à Paris.

On a saisi les livres, la correspondance, des livres de titres de la *Société forestière ottomane*. Puis on a procédé à l'examen de la caisse, car la succursale de Paris en possédait deux à elle seule, une grande et une petite. La première ne contenait rien du tout. Dans la seconde, on a trouvé une pièce de cinquante centimes à l'effigie du Pape !

Le bon billet qu'ont les porteurs de titres de cette *Société forestière* !

Or le de Valcourt de Bruxelles, le de Valcourt de la rue Cambon, à Paris, le voleur, l'escroc de Valcourt n'est autre que le de Valcourt auteur du rapport contre le maréchal Bazaine, que le de Valcourt ex-familier et collaborateur du dictateur de Tours et de Bordeaux.

Le titre de chevalier de la Légion d'honneur fournie Gambetta ne lui a pas suffi : il lui a fallu encore le titre, bien authentique, de chevalier.... d'industrie !

Un pléonasme !....

Quel ambitieux que ce de Valcourt !

VIDELICET.

ROUSTAN DE L'ENFIDA



Le *Petit Parisien* pose les questions suivantes :

Est-il vrai, oui ou non, que M. Roustan ait contraint le bey à donner au général Elias-Mussali et à sa femme un terrain de dix mille mètres situé dans le voisinage de la marine (la plus belle promenade de Tunis) et une somme d'argent considérable ?

Est-il vrai, oui ou non, que le bey ait déclaré formellement qu'il refusait de faire un don pareil au général Elias-Mussali, qu'il avait chassé du Bardo pour vol, mais que, sous le coup de menaces, il ait déclaré à M. Roustan qu'il lui donnait le terrain et l'argent à lui, représentant de la France, pour en disposer à sa guise au profit de ses étranges protégés ?

Je m'explique bien maintenant cette partie de la conversation qu'un rédacteur du *Paris-Journal* eut, au mois de mai dernier, avec M. Oscar Gay, ancien agent de la France en Tunisie :

LE RÉDACTEUR DU *Paris-Journal*. — Tout effet a une cause. D'où vient celle du différend actuel ? Est-ce de M. Maccio.

M. OSCAR GAY. — Pas du tout. *Il provient de la situation fautive, A UN POINT DE VUE PURÉMENT PRIVÉ, que s'est créée M. Roustan, notre agent.* Il est avec cela dans les mains de personnes absolument étrangères à la politique... Tout le mal vient de M. Roustan.

Tout cela devient clair maintenant.

Mais c'est égal.... Se payer une maîtresse et la faire entretenir, elle et son mari, par le souverain auprès duquel on est accrédité.... il n'y avait qu'un ambassadeur de l'Opportunisme qui pût avoir cette idée lumineuse !

Et puis que pensez-vous de cette grande guerre qui surgit pour nous en Tunisie parce que le bey Mohamed-es-Sadock a peut-être un peu marchandé les épingles à M^{me} Roustan... de la main gauche ?

RAOUL.

LE PELOTAGE



On pelote beaucoup sous le régime où Grévy règne et Gambetta gouverne.

Je veux dire : on fait beaucoup « sa petite pelote, té ! » suivant la pittoresque expression d'une auguste dame officielle.

Voici le relevé des dernières opérations immobilières de nos plus hauts personnages :

M. Jules Grévy, qui avait acheté avec ses économies l'hôtel situé boulevard Malesherbes, 97, a fait, comme je l'ai déjà dit, construire sur l'emplacement du jardin un second corps de bâtiment donnant sur la rue Vézelay.

Cette nouvelle construction est maintenant terminée. Elle a quatre étages et dix croisées de façade. Les appartements y sont cotés au taux de 6.000 francs l'un, en diminuant 500 francs au fur et à mesure qu'on monte un étage, et, comme il y a, paraît-il, trois appartements par étage, la nouvelle aile de l'hôtel sera d'un rapport de 60.000 francs environ par an, quand le tout sera loué.

Un détail :

Il y a une porte cochère donnant sur la rue Vézelay, mais elle est condamnée. Les locataires entreront et sortiront par le boulevard Malesherbes, aussi bien ceux qui vont au Bois de Boulogne que ceux qui vont à la gare de l'Ouest. Comme cela, un seul concierge suffira.

Il n'y a pas de sottes économies !

Du boulevard Malesherbes et de la rue Vézelay si nous sautons dans le Jura, nous y voyons le même M. Jules Grévy consacrer son allocation pour frais de voyage (300.000 francs) d'une année à l'achat d'une importante propriété rurale située dans la commune de Mantry. On va l'ensemencer de lapins, les forêts de Mont-sous-Vaudrey ne suffisant plus.

Gambetta dit Courtepatte, lui aussi, fait bâtir :

On est en train d'ajouter une aile à sa maison de campagne de Ville-d'Avray.

Bouillon-Pointu veut avoir là-bas sa salle de gymnastique et sa salle de théâtre.

Il n'aspire à rien moins qu'à faire du trapèze et à jouer les jeunes premiers.

Après Gambetta, Léon Say.

Léon Say se fait construire un hôtel sur le bord de la Seine, près du Trocadéro : deux corps de bâtiment avec une cour au centre.

Au ministre Cochery maintenant.

Lui aussi veut avoir son hôtel : une nuée de maçons travaille en ce moment pour son compte au bas de l'avenue d'Iéna, côté des numéros pairs.

Cela menace d'être d'un coquet... d'un coquet !...

Vous comprenez bien que, dès l'instant que tous les autres achètent et font bâtir, Constans ne pouvait pas rester là à se croiser les bras :

Il vient d'acquiescer à Bigorre la villa Gêruzet, qui vaut, dit-on, plus de 200.000 francs.

Et il y a un an à peine que Constans touche comme ministre 60.000 francs d'appointement.

Quels gens économes que nos hommes d'Etat républicains !

Après cela, l'économie est si facile de nos jours quand on est dans certaines positions :

Il y a quelque temps, le *Daily Telegraph* publiait une note affirmant qu'un syndicat de tripoteurs opportunistes avait acheté, avant l'expédition de Khroumirie, pour 35 millions d'Obligations tunisiennes à 220 francs l'une et les avait revendues, après le traité du Bardo, au prix de 485 francs.

Bénéfice : 42 millions.

Et le journal anglais ajoutait :

Si l'Agence Havas ou une feuille officieuse française osait nous démentir, nous publierions les noms des syndicataires

Et personne n'a osé démentir.

Moi, cela me laisse rêveur !

42 millions... pensez donc !... On peut avec cela pas mal acheter d'hôtels, de lopins de terre et de villas Gêruzet... Et que de nouvelles constructions on peut faire faire avec ce qui reste !

ABEL DUCANGE.

— Ne dites donc pas cela !... Il y a le Seignobos qui, en 1877, écrivait aux prêtres de sa circonscription électorale : « J'apprends avec indignation que des menteurs effrontés, dénaturant et falsifiant mes votes à la Chambre des députés, m'imputent d'avoir voté la suppression des écoles congréganistes. Tout cela est d'une rare impudence !... » Et il y a le Seignobos qui, se plaignant, l'autre jour, de l'élection de son concurrent, M. O. de Saint-Prix, écrivait aux 6.800 électeurs qui avaient persisté à lui donner leurs voix, qu'il avait été victime de « l'intervention haineuse et passionnée des cléricaux, qui, tous, s'étaient rués sur le protestant coupable d'avoir voté l'article 7 et les autres lois de ce genre. »

— Je ne vois toujours là qu'un seul Seignobos !...

— A qui voulez-vous en imposer ?... Il y a le Seignobos qui, en 1871, se faisait recommander aux archiprêtres du département de l'Ardèche par un vénérable chanoine du diocèse de Viviers, se vantait en 1877, pour obtenir les voix catholiques, d'être appelé « Mon cher Monsieur Seignobos » par Mgr l'évêque Delcussé et en était presque arrivé à ponctuer d'un pieux signe de croix tous ses actes, paroles et proclamations... Et il y a le Seignobos qui, en 1881, se déclare « plus fier de sa défaite avec 6.800 voix républicaines qu'il ne l'aurait été d'une victoire conquise avec 3 à 4.000 voix cléricales... »

— Encore une fois, cela ne fait toujours qu'un seul Seignobos !...

— Mais ne dites donc point ces choses-là !... Il y a le Seignobos qu'en 1877 Audibert, de Tournon, Tardif, de Saint-Péray, et Juvenet, de je ne sais où, patronnaient, soutenaient, assuraient de leurs sympathies et servaient de leur dévouement... Et il y a le Seignobos qu'en 1881 Juvenet, de je ne sais où, Tardif, de Saint-Péray, et Audibert, de Tournon, ont en chœur proclamé « FLETRI. »

— C'est toujours le même !...

— Allez au diable !... Jamais Juvenet, Audibert et Tardif n'ont ainsi varié... Enfin il y a le Seignobos qui, en 1880, fit révoquer un procureur général coupable d'avoir conclu contre lui dans un procès privé et s'en vanta triomphalement par dépêche... Et il y a le Seignobos qui, en 1881, flétrit les « coalitions immorales » et exalte la moralité... Pour ces deux Seignobos-là, j'en suis convaincu, vous ne direz plus : C'est le même !

— Si fait !... Je le dis toujours !... C'est le même, c'est encore le même, c'est toujours le même !...

— Votre entêtement me confond !... Il n'est point donné à un homme de faire à l'arc-en-ciel cette concurrence déloyale, que diable !

— A un homme, non, peut-être... Mais à un animal, si bien !... Lisez ces quelques vers d'un poète disparu :

Mais jugez la querelle
Sur le caméléon. Sa couleur quelle est-elle ?
Monsieur veut qu'il soit vert. Moi je dis qu'il est bleu.
« — Soyez d'accord. Il n'est ni l'un, ni l'autre, »
Dit le grave arbitre. « Il est noir.
A la chandelle, hier au soir,
Je l'examinai bien. Je l'ai pris. Il est nôtre.
Et je le tiens encor dans mon mouchoir. »

Il ouvre le mouchoir, et l'animal sort blanc.

Or, Seignobos est un caméléon. C'est une vieille vérité que le *Réveil de l'Ardèche*, journal républicain, proclamait déjà en 1872.

— Ah ! vous m'en direz tant !... Mais que fait donc votre Seignobos unique depuis qu'on l'a rendu à ses « chères études ? »

— Ce qu'il fait ?... Il attend le jour où « la démocratie ardochoise saura rendre justice à chacun. »

— Eh bien ! ce jour-là, je vois votre Seignobos unique député au faite d'un édifice public avec mandat impératif d'y marquer la direction des vents.

Pour sténographie : VIDELICET.

ROUSTAN DE L'ENFIDA



On lit dans le *Petit Provençal* du 28 septembre :

M. Roustan est descendu du Grand-Hôtel de Marseille, où il est resté jusqu'à 4 heures. Pendant son court séjour ici, M. Roustan a reçu de nombreux visiteurs, qui sont venus le féliciter de son attitude énergique dans nos affaires de Tunisie.

A quatre heures, M. Roustan a quitté l'hôtel pour se rendre à bord du paquebot la *Ville-de-Madrid*, allant à la Goulette. Il a été accompagné jusqu'à bord par son frère et par M. Albert Rey, directeur de la Société industrielle marseillaise.

C'est un journal opportuniste qui nous apporte cette nouvelle, laquelle dès lors ne saurait être suspecte.

Or la Société industrielle marseillaise est la Société à laquelle le bey de Tunis, sous la pression des baïonnettes françaises, a dû attribuer, en fin de compte, le domaine de l'Enfida.

Quant au citoyen Albert Rey, son président, c'est déjà une connaissance des lecteurs de la *Comédie politique*.

On n'a peut-être pas oublié, en effet, une lettre insérée ici même, au mois de juin dernier, et contenant de vives récriminations contre notre façon d'apprécier et de raconter l'affaire de l'Enfida.

Cette lettre était écrite sur papier à tête de la Société Marseillaise et portait la signature Albert Rey.

Elle se terminait ainsi :

Je tiens à votre disposition les documents relatifs à cette affaire, pour le cas où il vous conviendrait d'en prendre connaissance.

La *Comédie politique* s'empressa de répondre qu'il lui convenait « de prendre connaissance des documents » en question et en demanda copie.

Aussitôt Albert Rey se déroba, et ce fut un M. Cireu ou quelque chose d'approchant qui, se parant, lui aussi, du titre de président, répondit implicitement qu'en réalité la Société marseillaise ne tenait rien du tout à la disposition de la *Comédie politique*.

Aujourd'hui Albert Rey et peut-être même Cireu accompagnent Roustan jusqu'à bord du paquebot la *Ville-de-Madrid*.

Mais n'allez pas croire, au moins, que ce soit pour causer de l'Enfida avec ledit Roustan.

Non !... c'est uniquement pour l'entretenir de la vieille affaire de la rue Paradis et pour le charger de baiser la main à M^{me} Elias-Mussali.

DANIEL.

L'administration de la COMÉDIE POLITIQUE envoie gratuitement quatre numéros consécutifs sur demande affranchie aux personnes qui, avant de s'abonner, désireraient connaître l'esprit du journal.

Après ces quatre numéros, le service est continué d'office et une quittance d'abonnement pour une année est remise à la Poste pour être recouvrée, à moins que dans l'intervalle on n'ait renvoyé le dernier ou l'un des derniers numéros reçus avec la mention REFUSÉ inscrite sur la bande, ou que l'on n'ait fait connaître son intention de ne s'abonner que pour six mois.

Il est bien entendu que les quatre numéros d'essai ne comptent point dans l'abonnement qui pourra être contracté.

DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION



VOYAGE EN TRAIN P.-L.-M. (Voyez SUICIDE.) — Acte qui mène à la propre destruction de celui qui l'accomplit. La religion, la morale défendent le voyage en train P.-L.-M. « La religion païenne défendait le voyage en train P.-L.-M., comme la chrétienne ; il y avait même des places dans les enfers pour ceux qui s'étaient tués ainsi. » (Voltaire.)

Le voyage en train P.-L.-M. n'a été, en général, dans les législations de l'antiquité l'objet d'aucune de ces pénalités posthumes qui étaient pratiquées au moyen-âge et qui se sont perpétuées durant tout notre ancien régime judiciaire. En Grèce, une secte de philosophes, l'austère école du Portique, honorait même le voyage en train P.-L.-M. comme témoignage d'un superbe mépris de la vie, et plus d'un adepte des doctrines stoïciennes joignit l'exemple à la maxime et préféra un billet pour le Pirée, pris au guichet de la gare d'Athènes, à la défaillance de sa vertu ou à la perte de sa liberté.

La loi romaine ne punissait d'aucune peine le voyage en train P.-L.-M. lorsque, par exemple, il avait été déterminé par le désir d'échapper à la mort aux épreuves d'une maladie douloureuse. Le voyage en train P.-L.-M. n'était puni par la loi romaine que lorsqu'on y avait cherché un moyen d'échapper à une accusation capitale. La peine était alors celle de la confiscation des biens. Il y avait, toutefois, sur ce point des accommodements. Un citoyen riche, enveloppé dans quelque formidable accusation de lèse-majesté, obtenait quelquefois d'aller au-devant du supplice par une mort volontaire, en prenant le train P.-L.-M. à la station du Collisée ou à celle du Capitole. Souvent même le centurion porteur du message de mort était accompagné d'un chef de train, qui offrait son office pour l'embarquement. C'était un compromis, et celui qui se donnait la mort en prenant le train par ordre conservait le droit de tester en faveur des siens.

L'antiquité biblique n'avait pas, comme l'antiquité païenne, absous le voyage en train P.-L.-M. D'après la loi de Moïse, les voyageurs sur le P.-L.-M. étaient privés des honneurs de la sépulture. Dans cette législation théocratique, l'homme était considéré comme tenant de Dieu le don de la vie et comme n'en ayant pas la libre disposition. Celui qui n'attendait pas le jour marqué par la volonté de Dieu pour quitter la vie et en sortait volontairement par un voyage circulaire ou autre ne pouvait être honoré à l'égal des morts ordinaires, et la sépulture lui était refusée.

Le christianisme suivit sur ce point la tradition hébraïque : les conciles et les Pères de l'Eglise anathématisèrent le voyage en train P.-L.-M.

Au moyen-âge, le coupable ayant échappé en prenant le P.-L.-M. à la vindicte publique, la justice s'en prenait à sa dépouille et suppliciait le cadavre.

Ce barbare mais émouvant symbolisme disparut des mœurs et des pratiques judiciaires. Mais le procès fait au cadavre du voyageur en train P.-L.-M. et la prononciation d'une peine sévère se perpétuèrent jusqu'aux époques d'une civilisation plus avancée. L'ordonnance criminelle de 1670 réglait les formes et l'instruction du procès. Il était ordonné, notamment, que le cadavre du voyageur, ou présumé tel, quand il n'avait point été réduit en bouillie, devait figurer sur la sellette et comparaître à toutes les phases du litige.

Dans le droit actuel, le voyage en train P.-L.-M. échappe à toute loi pénale. Nos Codes criminels ne l'absolvent pas en termes exprès, mais ils sont muets sur ce crime du désespoir, et, en matière pénale, le silence de la loi équivaut à l'immunité. Du reste, malgré l'impunité que la législation nouvelle accorde au voyage en train P.-L.-M., la jurisprudence a décidé, en plus d'une rencontre, que la complicité du tiers en pareille matière était punissable. C'est ce qui résulte, notamment, d'un arrêt de la Cour de cassation (Chambre criminelle) du 16 novembre 1827, rapporté par Dalloz. Un sieur Lesloch, obsédé par les supplications d'un ami en proie aux tortures d'une maladie intolérable, avait consenti à mettre ce malheureux dans le premier train de la Compagnie P.-L.-M. Il fut lui-même condamné à la peine capitale, comme coupable d'homicide volontaire avec préméditation, par la Cour d'assises du Finistère. Lesloch se pourvut en cassation, et la Cour de cassation rejeta son pourvoi, par le motif que l'embarquement d'autrui en train P.-L.-M., perpétré même sur les sollicitations de la personne embarquée, constitue un meurtre rentrant dans la définition de l'article 205 du Code pénal.

Nos physiologistes ont presque tous affirmé que le voyage en train P.-L.-M. est un acte de folie ou le résultat d'une véritable maladie. D'autres affirment, au contraire, que, sauf les cas exceptionnels où il est commis sous l'influence de la colère ou de l'aliénation mentale, le voyage en train P.-L.-M. est pour l'homme la marque la plus énergique de la supériorité de sa nature. Les animaux, disent ces physiologistes, ne conçoivent pas le voyage en train P.-L.-M., parce que leur nature est toute passive. L'homme, au contraire, actif et libre, peut pousser son activité et son libre arbitre jusqu'à la destruction de soi-même.

Le voyage en train P.-L.-M. implique-t-il courage ou lâcheté ?

Beaucoup de gens soutiennent que qui se tue est un lâche, que l'homme doit rester attaché à la vie comme un soldat à son poste.

Voltaire pensait que sans courage on ne va pas au-devant d'une mort inévitable et qu'il faut une certaine force pour imposer silence à l'instinct si puissant de la conservation. Il rappelle à ce propos que, le misérable cardinal Dubois ayant eu un jour la velléité de prendre le train pour Saint-Germain, on l'entendit se dire à lui-même : « Tue-toi donc, lâche !... tu n'oserais !... »

Parmi les voyages en train P.-L.-M. qui doivent être attribués à une cause pathologique, il faut placer le voyage en train P.-L.-M. par imitation et le voyage en train P.-L.-M. héréditaire.

Le voyage en train P.-L.-M. par imitation ou voyage en train P.-L.-M. épidémique s'observe quelquefois dans l'armée. Il a suffi, dans certaines occasions, qu'un soldat se soit embarqué à la gare voisine ou se soit tiré un coup de fusil dans sa guêrite pour que le même drame se répétât les jours suivants, sans qu'on pût l'empêcher autrement qu'en changeant le régiment de garnison, à la condition, bien entendu, de le faire voyager par étapes.

Le voyage en train P.-L.-M. héréditaire a une certaine analogie avec le voyage en train P.-L.-M. épidémique. Des individus se sont embarqués au même âge, de la même façon et souvent dans les mêmes gares que leurs pères et grands-pères.

La conscience sociale désapprouve hautement certains voyages en train P.-L.-M., par exemple celui de l'homme qui a une femme et des enfants non majeurs. Mais il se rencontre aussi des voyages en train P.-L.-M. qui, aux yeux de l'opinion, sont non-seulement excusables, mais encore louables, par exemple, le voyage en train P.-L.-M. d'un commandant de place ou de navire qui prend son ticket de tamponnement ou de déraillement plutôt que de se rendre à l'ennemi. Dans ce cas, le voyage en train P.-L.-M. est comme un brevet de gloire.

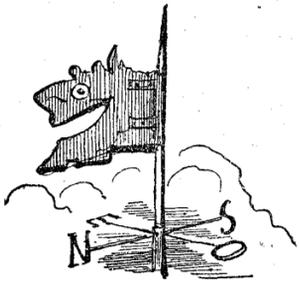
NAPOLÉON HOLLANDAIS.

AU BOUT DE LA LORGNETTE



Que d'enthousiasme !... Que d'enthousiasme !... Que d'enthousiasme dans les colonnes de la presse quotidienne lyonnaise !...

Seignobos, Seignobovis, Seignobovibus...



— Je vous dis, moi, qu'il y a plusieurs Seignobos !.

— Et moi je vous réponds qu'il n'existe dans tout le règne animal qu'un seul Seignobos, *Seignobos unicus*...

— Mais d'abord, Monsieur, — vous m'y faites penser, — Seignobos se décline. Nous avons, au singulier : NOMINATIF, *Seignobos*. GÉNITIF, *Seignobovis*....

— Et DATIF, *Ohé Seignobos !*... C'est entendu, mais....

— Nous avons, au pluriel : NOMINATIF, *Seignoboves*....

— Et GÉNITIF, *Seignobouvibus*.... Très-bien ! Mais qu'en concluez-vous ?

— Qu'il y a plusieurs Seignobos....

— Je vous mets au défi de m'en trouver seulement deux !

— J'accepte le défi... Enumérons... Il y a d'abord le Seignobos qui, en 1872, grâce à une profession de foi pleine de componction religieuse et de ferveur catholique, fut patronné aux élections de l'Ardèche par un Comité composé de légistes et fut élu sur la liste de ce Comité avec MM. Tailhand, Combière, Rouveure et le baron Chaurand.... Puis il y a le Seignobos qui vota contre le Septennat et pour la Constitution républicaine du 25 février !...

— C'est le même Seignobos !...

— Vous voulez rire ! Il y a le Seignobos qui, en 1876, appelait publiquement le maréchal de Mac Mahon « l'illustre Maréchal ».... Et il y a le Seignobos qui, en 1877, signa le Manifeste anti-mac-mahonien des 363 !...

— C'est le même !...

— Allons donc !... Il y a le Seignobos qui, en 1877, écrivait aux ecclésiastiques de sa circonscription qu'il avait voté le maintien des aumôniers militaires.... Et il y a le Seignobos qui, lors des élections dernières, écrivait : « J'ai contribué par mes actes à la suppression de l'aumônerie militaire... »

— C'est le même !...

Petits et gros, gras et maigres, bleus, blancs, noirs, gris, roses et rouges, tous dans les attitudes extatiques de fakirs proclamant la quatre-vingt-huitième incarnation de Vishnou, tous les journaux de Lyon déclarent le directeur Campocasso sublime et le ténor Salomon grandiose.

Hé! hé! confrères, moins d'expressions superlatives à la clé, s'il vous plaît, et souvenez-vous que le zèle des directeurs de théâtres a avec celui des concierges ce point commun qu'il n'éclate qu'à l'époque des débuts... de l'année ou de la saison!

N'oubliez pas non plus que les ténors sur le retour sont comme les vieux chats qui, après avoir mélodieusement glapi en ut dièse hier, en arrivent fatalement à renâcler en ut grave corché demain.

Donc, moins d'enthousiasme et regardons venir!

**

Il y a, du reste, déjà bien des choses que j'ai vu venir, moi, et qui ne m'ont, hélas! rien dit qui vaille!

D'abord, je n'aime pas qu'un directeur fasse faire des débuts le dimanche.

Je sais bien que le public accidentel de ce jour-là est essentiellement apte à acclamer des jambes aussi peu chorégraphiques que celles de M^{lle} Forlani — que, du reste, l'on dit bien en cour, ce qui expliquerait tout.

Je sais bien que le public du dimanche professe d'ordinaire beaucoup d'indulgence pour les basses chantantes du genre de M. Conte, un Conte qui, sous le personnage de Méphistophélès, a été aussi endormant au moins que ses collègues des *Mille et une Nuits*.

Je sais bien que ce public spécial gobe facilement l'excuse de l'émotion quand il se trouve en présence de jeunes pensionnaires qui n'ont jamais chanté devant leur piano et qu'on voudrait, néanmoins, introniser dans les premiers emplois parce qu'elles font des concessions sur les prix.

Je sais bien aussi que le public du dimanche ne va pas jusqu'à chicaner sur cette petite anomalie qui consiste à confier à des doublures d'opérettes-levers de rideau l'interprétation d'un grand-opéra qui est le chef-d'œuvre de l'École française.

Oui, je sais tout cela, et c'est précisément parce que je le sais que je considère les débuts du dimanche comme de la prestidigitation directoriale et comme un moyen original de faire avaler au public lyonnais des jambes et des voix dignes de figurer sur des planches carpentriques et brivella-gaillardises.

Moins d'enthousiasme, grands et petits confrères! Car dans quelques jours, si vous voulez être impartiaux, vous auriez fortement à en rabattre.

Il est vrai que, fort heureusement, vous ne voudrez pas être impartiaux!

BABYLAS.

On nous demande chaque jour d'anciens numéros de la Comédie politique.

Comme il ne nous en reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires et que, d'ailleurs, nous avons dû faire réimprimer plusieurs de ces numéros, nous prévenons les lecteurs que chacun des numéros de la Comédie politique parus avant le 1^{er} janvier 1881 est vendu dans nos bureaux, savoir :

1 franc l'exemplaire pour les acheteurs de numéros isolés.

50 centimes l'exemplaire pour les personnes qui prennent la collection complète du 23 novembre 1878 au 1^{er} janvier 1881.

ROUSTAN DE L'ENFIDA



L'*Intransigeant* ayant fait de nouvelles et intéressantes révélations sur les tripotages de l'Enfida, du Bône-Guelma, du Crédit foncier tunisien et autres opérations tunisiennes véreuses, les journaux de l'opportunisme annoncent que M. Roustan, ministre résident en Tunisie, a été autorisé par le Ministère à poursuivre ce journal.

Autorisé est bientôt dit... Mais ce que les organes de l'opportunisme négligent de nous apprendre, c'est si le consul Roustan avait sollicité cette autorisation.

Ma conviction à moi, c'est qu'il ne l'a point sollicitée et même qu'il n'en a que faire.

Il ne s'agit plus, en effet, ici d'un procès devant un Tribunal correctionnel composé de juges opportunistes qui, moyennant avancement, mettent tous leurs soins à étouffer sous des artifices de procédure la manifestation de la vérité.

Il s'agit, conformément à la nouvelle loi, d'un débat devant la Cour d'assises, devant le jury, c'est-à-dire d'un débat solennel, éclatant, retentissant.

Il s'agit d'un débat dans lequel on pourra faire entendre comme témoins les personnages les mieux placés pour être informés, depuis Gambetta jusqu'à Barthélemy Saint-Hilaire, depuis M. Maccio jusqu'à nos anciens agents en Tunisie, depuis M. Oscar Gay jusqu'au baron de Lesseps, depuis M. Lévy jusqu'au consul anglais Read, depuis Mustapha jusqu'à Léon Renault, depuis les personnes dans le sein desquelles s'épanchent les confidences de Roustan jusqu'aux personnes dans le sein desquelles s'épanchent les confidences de Gambetta, depuis M^{me} Elias-Mussali jusqu'à M^{me} Arnaud de l'Ariège.

Moi j'ai la conviction qu'un débat de ce genre ne sourit que médiocrement à Roustan de l'Enfida. Il fait moins chaud en France qu'en Tunisie, et nous sommes au mois d'octobre, époque à laquelle il ne fait point bon être mis à nu devant le public.

Je croirai au procès Roustan-Rochefort quand je le verrai.

Et je crains bien, hélas! de ne jamais le voir!

Je sais si bien la presse à plat ventre coutumière de ce genre d'intimidations!

RAOUL.

PRIME GRATUITE

A TOUS LES ABONNÉS DES JOURNAUX PARISIENS

Toute personne de la Province ou de l'un des Pays de l'Union postale qui s'abonne par l'entremise de l'Administration de la Comédie politique à l'un des journaux désignés ci-après a droit à un abonnement gratuit au journal la Comédie politique, savoir :

Pour un abonnement d'un an : 6 mois à la Comédie politique.
— de 6 mois : 3 mois
— de 3 mois : 1 mois 1/2

L'abonnement à plusieurs journaux doublera, triplera la durée de l'envoi gratuit de la Comédie politique.

Prix d'abonnement aux différents Journaux

	Un an.	6 mois.	3 mois.
Civilisation.	40 » 20 »	10 »	10 »
(Pour MM. les ecclésiastiques, conditions spéciales.)			
Paris-Journal.	48 » 25 »	13 50 »	16 »
Patrie.	64 » 32 »	16 »	12 »
Ordre.	48 » 24 »	12 »	

Les prix qui précèdent sont ceux de la province. Pour l'étranger, les demander par carte postale.

Pris par l'entremise de la Comédie politique, les abonnements à tous les autres journaux de Paris conservateurs donnent également droit à la Prime pendant un temps plus ou moins long.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 1^{er} octobre 1881.

Bourse de fin de mois, quelques ventes se produisant, les cours ont légèrement fléchi. Nos rentes sont constamment faibles. Le 3% cote 84.60, le 5% n'est qu'à 116.20. L'action du Crédit foncier se maintient entre 1690 et 1700. Les affaires de cet important établissement prennent chaque jour un plus grand développement; dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 15 millions de prêts nouveaux. Le succès de la souscription aux obligations de la compagnie des Messageries fluviales est complet; cette obligation au prix de 287.50 rapporte plus de 6% (1^{er} versement 25fr) et possède la garantie de la subvention de l'Etat qui se monte à 4 500 000 francs. La compagnie a d'ailleurs une flotte et des recettes importantes, aucun titre ne peut rivaliser avec celui des Messageries fluviales par la solidité qu'il représente. Le Comptoir Industriel de France et des Colonies, 10, rue des Pyramides, est donc bien inspiré en offrant au public cette excellente affaire. La Société française financière est à 990. Les demandes sont très-actives, la hausse est certaine à bref délai. Le Crédit de France se tient très-ferme à 805, les acheteurs actuels se hâtent de prendre possession d'un titre qui leur assure dans l'avenir un grand bénéfice, la société prend chaque jour une place plus importante au milieu des sociétés similaires. La Banque nationale est bien tenue à 600; cette valeur mérite des prix beaucoup plus élevés. Les Ateliers et Chantiers du Rhône ont été fondés en 1840, ils ont toujours prospéré et ils sont aujourd'hui fournisseurs de l'Etat pour lequel plus de 3 millions de travaux sont en cours d'exécution. La souscription aux obligations doit être envoyée, accompagnée du premier versement, 50 francs, à la caisse Vivienne, 45, rue Vivienne. Le Crédit général français s'avance à 845. On cote 685 sur la Banque transatlantique. La Banque de Prêts est à 620. La Société nationale d'exploitation de Mines a des demandes d'action à 625. Le Lyon reste à 1820. L'Orléans 1370.

BALLERO.

Le Gérant : E. HARLY.

Imprimerie Générale de Lyon, rue Condé, 30. — J.-E. Albert.

Obligations hypothécaires 5% des Chemins de fer

DE L'ETAT SERBE

remboursables à 500 francs en 50 ans, rapportant net 25 fr. en or, payables par semestre en janvier et juillet.

LA SOCIÉTÉ DE L'UNION GÉNÉRALE
SUCCURSALE DE LYON

16, rue de la République, 16

cède ces obligations 429 francs au prix de

à partir du 1^{er} octobre

jusqu'au 14 octobre inclus.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année Journal Financier 52 N^{os} par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR AN

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO: Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

CHÈS'ABONNE, moyennant 2fr. en timbres postes, 59, rue Taitbout, Paris

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

LE CAFÉ DES GOURMETS

est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chlorure ou autres substances analogues.

Tous les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom: TREBUCIEN

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

MESSAGERIES FLUVIALES

DE COCHINGHINE

Service Postal et Transports de l'État

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1,500,000 FR.
Siège social: 10, rue des Pyramides, Paris.

Emission de

6,500 OBLIGATIONS 5% DE 300 FR.
(Jouissance du 1^{er} Juillet 1881).

Remboursables au pair en 10 années par tirages au sort et rapportant un intérêt annuel de 15 francs payable par semestre.

Subvention du Gouvernement Français 4,500,000 fr.
Montant total des Obligations au taux de Remboursement 1,950,000 fr.

GARANTIES:

- 1^o La Flotte et les Immeubles de la Compagnie, représentant plus de 2 millions;
- 2^o Les Recettes provenant du Transport des troupes, etc., p. le Gouvernement français;
- 3^o Les Recettes du Commerce (voyageurs et marchandises), se montant annuellement à un million environ;
- 4^o Une subvention de 500,000 fr. par an accordée par le Gouvernement français pour le service postal pendant 9 années dans la colonie.

Le service d'intérêt et d'amortissement des Obligations émises n'exige qu'une somme annuelle de 250,000 fr.

PRIX D'ÉMISSION:

25 fr. » en souscrivant.
62 50 le 5 Octobre.
100 » le 31 Octobre.
100 » le 30 Novembre.
287 50

Le Coupon de 7 fr. 50 échéant le 1^{er} janvier 1882 sera reçu en compte sur le paiement du 30 novembre, le taux d'émission est donc réellement de 280 francs.

En outre, les Souscripteurs qui libéreront entièrement leurs obligations le 5 octobre jouiront d'une bonification de 2 fr. 50 par titre et recevront immédiatement des titres définitifs.

En tenant compte de l'intérêt et de la Prime de remboursement, c'est un placement qui ressort à plus de 6% par an.

La souscription sera ouverte le 26 Septembre 1881

AU COMPTOIR INDUSTRIEL DE FRANCE et des Colonies

Paris, 10, rue des Pyramides, Paris.

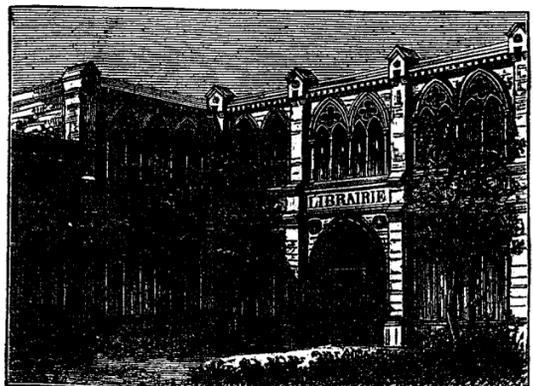
Elle sera close dès que le chiffre de 6,500 Obligations aura été atteint et au plus tard le 5 Octobre.

Les démarches seront faites pour l'admission de ces Titres à la Cote officielle. On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition



5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 106 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8. 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

En préparation: L'ART NATIONAL par H. DU CLEZIOU. 2 vol. gr. in-8, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 800 bois dans le texte.

50 pour 100 de REVENU PAR AN. LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE 7, Place de la Bourse, Paris



HERNIES sans opération, guérison prompte, parfaite, garantie par les faits. — En conséquence, plus de bandage. Docteur GALLIARD, quai de la Charité, 1, Lyon.

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis) LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE) Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Il donne Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans toutes les succursales des Départements. UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres